

Etude n° 2011530

Ile de Loisirs de la Corniche des Forts

*DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA
DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA
DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION
OU D'AIRES DE REPOS D'ESPÈCES ANIMALES
PROTÉGÉES ET*

*POUR LA DESTRUCTION ET LA
PERTURBATION INTENTIONNELLE DE
SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES
PROTÉGÉES*

*AU TITRE DE L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE
DE L'ENVIRONNEMENT*

 **île de France**

**grandparis
aménagement**

Ile de Loisirs de la Corniche des Forts

Avril 2016

Compléments apportés en
octobre 2017

collection des études

Ile de Loisirs de la Corniche des Forts

Responsable Projet
Charlène CARON / Emeline FAVE

01.40.09.04.37
ccaron@biotope.fr /
efave@biotope.fr
12 impasse mousset
75012 Paris

collection des études

Préambule

Un dossier de demande de dérogation a été déposé le 29 avril 2016.

En application de l'article L.120-1-1 du code de l'environnement, les décisions individuelles ayant une incidence significative sur l'environnement font l'objet d'une consultation du public par voie électronique du 04 juillet au 29 juillet 2016.

Un avis du conseil national de la protection de la nature a été donné en date du 10 Août 2016. Un mémoire en réponse a été rédigé et est annexé au dossier suite à l'avis du CNPN mais également du public ayant réagi à la consultation.

Toutefois, le projet ayant été mis en attente du fait d'une révision du programme à mener, une rencontre entre la Région Ile-de-France en tant que maître d'ouvrage, Grand Paris Aménagement en tant que mandataire et la DRIEE s'est déroulée en avril 2017 pour clarifier les procédures à suivre dans le cadre d'une reprise du projet.

Il a été convenu d'une réactualisation du dossier avec de nouvelles expertises faune / flore sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée au-delà de la zone de projet concernée par la tranche actuelle de réalisation.

Ainsi, le présent dossier fait état des compléments suivants :

- Expertises 2017 sur les habitats naturels, flore, insectes, reptiles, oiseaux, mammifères terrestres, chauves-souris présentées en annexe car ce détail fait référence au dossier d'étude d'impact,
- Réactualisation des espèces protégées observées avec l'ajout d'une espèce protégée d'insecte le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*), 6 espèces protégées d'oiseaux la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla alba*), le Choucas des tours (*Corvus monedula*), le Roitelet triple bandeau (*Regulus lignicapilla*), l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*) et le Serin cini (*Serinus serinus*) et 2 espèces de chauves-souris : la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus pipistrellus*) et la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*).
- Révision du projet de la Corniche des Forts,
- Intégration de l'ensemble des mesures autrefois présentées en réduction dans la phase de conception du projet.

Les principales modifications dans les mesures engagées sont explicitées dans le tableau suivant :

Mesures engagées en 2016		Mesures engagées en 2017 (en vert les nouvelles mesures prises)	Explications des modifications
Evitement et réduction	Adaptation du plan masse	Adaptation du plan masse	RAS
	Recommandations de bonne tenue du chantier	Recommandations de bonne tenue du chantier	RAS
	Adaptation de la zone d'emprise et balisage des zones sensibles	Adaptation de la zone d'emprise et balisage des zones sensibles pour la flore	Mesure ciblée pour la flore

	Préservation des nichées d'oiseaux	Préservation des nichées d'oiseaux	RAS	
	Limitation de la zone défrichée et maintien d'une frange boisée	Maintien d'une lisière fonctionnelle, de bosquets et d'arbres	RAS	
	Contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes	Contrôle des espèces végétales exotiques envahissantes	RAS	
		Vérification des arbres à cavités	Cette mesure a été ajoutée en 2017. En effet, cette mesure est liée au fait que de nouvelles espèces de chauves-souris ont été inventoriées sur le site et que l'étude conclue « il n'est pas exclu que quelques individus utilisent des arbres à cavité pour hiberner. » Une vérification avant défrichement s'impose par le biais de cette mesure	
		Création d'hibernaculum	Cette mesure a été complétée en 2017 au regard de l'observation de l'Orvet fragile. Auparavant, seule une mesure en faveur du Lézard des murailles était engagée.	
		Mise en place de gîte à hérisson	Cette mesure était précédemment inscrite dans le dossier dans sa première mouture en 2013. Suite à des demandes effectuées en réunion auprès des associations et du syndicat mixte, cette mesure a été réintroduite.	
		Mise en place de gîtes à chauves-souris et nichoirs à oiseaux	Cette mesure a été ajoutée en 2017. Elle est liée au fait de la présence de deux nouvelles espèces de chauves-souris. Elle fait référence à la présence d'arbres à cavités qui vont être coupés, qui peuvent être favorables aux chauves-souris comme aux oiseaux cavernicoles.	
C	Compensation in situ	Compensation in situ	Compensation in situ de 1 ha au lieu de 2 ha	
	Compensation ex situ	Compensation ex situ	RAS	
Accompagnement	Mise en place de gabions	Mise en place de gabions	Ajout de cette mesure en réduction au regard des observations de reptiles réalisées en 2017	
	Réouverture de milieux et mise en place d'une mosaïque de milieux	Réouverture de milieux et mise en place d'une mosaïque de milieux	Division de cette mesure d'accompagnement en deux mesures : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un réseau de noues et d'un bassin paysager de rétention - Aménagements de prairies 	
	Plan de gestion différenciée	Plan de gestion différenciée	Ajout de cette mesure en réduction	
			Mise en place d'hôtel à insectes	Ajout au regard du caractère pédagogique de la mesure
		Adaptation du type d'éclairage public	Adaptation du type d'éclairage public	RAS
Suivi	Mesure de suivi écologique du chantier	Mesure de suivi écologique du chantier	RAS	
	Suivi des populations sur la Corniche des Forts	Suivi des populations sur la Corniche des Forts et le site de compensation à Vaires-Torcy	Ajout d'un suivi sur le site de compensation ex-situ	

Aucune modification substantielle des impacts bruts et du besoin compensatoire n'a été réalisée. Malgré un impact moindre du projet sur les espèces protégées, la Région a souhaité conserver l'ensemble des mesures y compris compensatoire sur la base de loisirs de Vaires Torcy, engagées lors de l'instruction réalisée en 2016.

Par ailleurs, le travail d'éco-conception menée avec la maîtrise d'œuvre a permis d'intégrer au projet la majeure partie des mesures d'évitement et de réduction, elles sont donc présentées comme mesure d'éco-conception permettant d'éviter et de réduire des impacts.

Sommaire

Introduction	9
I. Intérêt écologique de l'aire d'étude	11
I.1 Localisation de l'aire d'étude	11
I.2 Généralité sur l'aire d'étude	14
I.2.1 Zonage règlementaire	16
I.2.2 Zonage d'inventaires	16
I.3 Méthodologies	18
I.3.1 Bibliographie	18
I.3.2 Consultations	18
I.3.3 Date de prospections	19
I.3.4 Méthode d'évaluation	20
I.3.5 Méthodes de prospections	20
I.4 Synthèse des enjeux écologiques identifiées dans l'étude d'impact	21
II. Cadre réglementaire de la demande de dérogation et présentation des espèces concernées	25
II.1 Réglementation liée aux espèces protégées	25
II.2 La possibilité de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées	27
II.3 Espèces concernées par la présente demande de dérogation	28
II.3.1 L'avifaune	30
II.3.2 Les Reptiles	36
II.3.3 Les insectes	39
II.3.4 Les Mammifères terrestres	41
II.3.5 Les chiroptères	43
III. Identité du demandeur	48
IV. Description du projet	48

IV.1 Choix du site	48	
IV.2 Historique du projet de l'Île de loisirs de la Corniche des Forts	49	
IV.3 Les évolutions du projet et les variantes étudiées	51	
IV.4 Le programme de travaux de comblement des carrières	89	
IV.4.1 Description générale des travaux	89	
IV.4.2 Installation et préparation du chantier	93	
IV.4.3 Aménagement de la zone d'emprunt pour le stockage provisoire des matériaux sableux	93	
IV.4.4 Sécurisation par injection des zones F, G, B1 et de la piste d'accès à la zone "bleue"	94	
IV.4.5 Aménagement des pistes A, pistes B et de la zone « bleue »	95	
IV.4.6 Renforcement par géogrilles et remblais sur la zone a	96	
IV.4.7 Injection pour les pieux de la future passerelle	97	
IV.4.8 Renforcement par géogrilles et remblais sur la zone c	98	
IV.4.9 Défrichage	98	
IV.5 Aménagement de l'Île de Loisirs	100	
IV.5.1 Le Parc	101	
IV.5.2 La plaine des Loisirs	104	
IV.5.3 Le chemin d'observation	105	
IV.5.4 Le chemin aux moutons	108	
IV.5.5 Le solarium	108	
IV.5.6 Le plateau belvédère et la grande passerelle sur près aux Moutons	110	
IV.5.7 La Rampe liaison avec le centre ville	112	
IV.5.8 Le sentier enherbé et le bassin	113	
IV.5.9 Les aménagements annexes	114	
IV.5.10 Planning	116	
V. Justification du projet et de l'intérêt public majeur	117	
V.1 Démarche et historique du projet	117	
V.2 Justification de l'intérêt public majeur	119	
VI. Mesures d'évitement et de réduction liées au travail d'intégration des aspects écologique en phase de la conception	120	

VI.1 Evitement d'impacts généraux par recommandations de bonne tenue des travaux	120
VI.2 Evitement par adaptation du plan masse	122
VI.3 Evitement et balisage des zones sensibles pour la flore	123
VI.4 Evitement par préservation des nichées d'oiseaux	125
VI.5 Evitement par vérification des arbres à cavités	126
VI.6 Réduction par contrôle des espèces végétales exotiques envahissante	133
VI.7 Réduction par maintien d'une lisière boisée fonctionnelle, d'arbres et de bosquets arborés garants d'une continuité boisée fonctionnelle	135
VI.8 Réduction par mise en place de gabions favorables au Lézard des murailles	138
VI.9 Réduction par création d'hibernaculum et de zones de pontes	140
VI.10 Réduction par mise en place de gîte à Hérisson	143
VI.11 Réduction par mise en place de gîtes à chiroptères et de nichoirs pour les oiseaux	144
VI.12 Gestion différenciée de l'Île de Loisirs	145
VII. Impacts prévisibles du projet après intégration des mesures	147
VII.1 Impacts généraux prévisibles	147
VII.2 Impacts spécifiques en phase chantier	148
VII.2.1 Impacts sur l'avifaune	148
VII.2.2 Impacts sur les reptiles	152
VII.2.3 Impacts sur les insectes	153
VII.2.4 Impacts sur les mammifères terrestres	154
VII.2.1 Impact sur les chiroptères	156
VII.3 Impacts spécifiques en phase chantier	158
VII.3.1 Impact par destruction/dégradation des milieux et des espèces lors de l'entretien	158
VII.3.2 Impact par dérangement lié à la fréquentation humaine	158
VII.3.3 Impact positif suite au réaménagement du site	158
VII.4 Effets cumulés prévisibles avec d'autres projets	159

VIII.	Mesures d'accompagnement	160
VIII.1	Mise en place d'un réseau de noues et d'un bassin paysager de rétention	160
VIII.2	Aménagements de prairies	163
VIII.3	Mise en place d'hotêl à insectes	166
VIII.4	Adaptation du type d'éclairage public	167
VIII.5	Evaluation des niveaux d'impacts résiduels sur la faune protégée	168
IX.	Mesures compensatoires	173
IX.1	Compensation pour les oiseaux du cortège des boisements et des buissons et broussailles	174
IX.1.1	Espèces ciblées par la mesure de compensation :	174
IX.1.2	Principe général de la mesure	174
IX.1.3	Compensation in situ	175
IX.1.4	Compensation ex-situ : Ile de Loisirs de Torcy	180
X.	Mesures de suivis des populations	193
X.1	Mesures de suivi	193
XI.	Formulaires CERFA	197
XII.	Garanties de mise en œuvre des mesures	197
XIII.	Conclusion générale	198
	Bibliographie	199
	Annexes	201

Introduction

★ *Le projet de l'île de Loisir de la Corniche des Forts*

En 2000, le Conseil Régional d'Île-de-France a créé l'île de loisirs¹ (ex« base de plein air et de loisirs ») de la Corniche des forts située au sud-ouest du département de la Seine-Saint-Denis. D'une superficie de 64 hectares environ, l'Île des Loisirs s'étend sur le territoire des communes de Romainville, les Lilas, Pantin et Noisy-le-Sec.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de constituer une liaison forte sur le parcours de la Corniche des forts, dans l'Est de la région Île-de-France, visant à qualifier un ruban vert dans le tissu urbain de l'agglomération, tout en mettant en valeur un site exceptionnel offrant de nombreux points de vue sur les agglomérations alentours et des possibilités d'activités de plein air.

La caractéristique essentielle du site est la présence d'anciennes carrières de gypse de grande échelle, ce qui induit de fortes contraintes de comblement et de sécurisation avant d'ouvrir ces espaces au public.

Ainsi, après d'importants travaux pour la mise en sécurité du site à l'endroit d'anciennes carrières de gypse abandonnées puis de valorisation paysagère, le projet consiste à développer des activités de loisirs culturels et sportifs à partir du concept de parc urbain régional.

Afin d'ouvrir la partie centrale de de la Corniche des Forts, une première étude d'impact a été réalisée par Rivière et Letellier sur la base d'une programmation en septembre 2002. Le projet a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) en 2003.

Actuellement, sur les 64 ha de superficie de la Corniche des forts, plus de la moitié du périmètre est fermée au public. Les zones concernées sont celles où se situent les anciennes carrières d'exploitation de gypse.

En 2015, la Région a souhaité engager une phase de travaux importante, qui concerne le comblement des carrières situées sur la commune de Romainville, selon trois méthodes :

- des comblements miniers,
- des injections de coulis dans les galeries souterraines,
- des comblements de surface et pose de géogrilles sur les zones de fontis.

L'objectif de ces travaux était de sécuriser le site et de permettre l'ouverture d'un parc de 12 hectares dont les cheminements devaient compléter la liaison est-ouest existante.

Une première étape s'est déroulée durant l'été 2015, consistant à amener sur site 32 000 m³ de sablons nécessaires aux injections de coulis pour les comblements des anciennes galeries souterraines.

Ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'Autorité Environnementale n° EE-1203-16 le 16 novembre 2016.

¹ La Région Fort-de-France a modifié en 2014 le nom des Base de Plein Air et de Loisirs en Îles de loisirs afin de mieux les identifier et de marquer leur spécificité régionale en termes de pratiques de loisirs et d'activités sportives

★ Réactualisation du projet

En 2017, la Région a décidé de réduire l'emprise des travaux à 8 ha afin de réduire l'impact environnemental du projet, notamment au niveau du défrichement et d'optimiser les moyens financiers liés au projet pour réaliser des aménagements qualitatifs et assurer une meilleure cohérence entre les différents secteurs de l'île de loisirs.

Cette mesure permet l'aménagement d'un parc sur 8 ha (dont 4.5 ha ouvert au public, le reste étant géré en pâturage pour 2,4 ha et en activité de poney club et activité ludique sur plus d'un hectare) plus qualitatif que ce qui était prévu en 2016 comprenant une zone d'éco-pâturage, un équipement structurant (de type poney-club) et une zone d'activités ludiques.

★ Réactualisation du dossier de demande de dérogation

Ainsi, les évolutions du projet nécessitent une réactualisation du dossier de demande de dérogation à la destruction d'espèce protégée. En effet, les inventaires écologiques réalisés en 2011, 2012, 2016 et 2017 par Biotope a mis en évidence la présence d'espèces animales protégées et la nécessité de réaliser un dossier de demande de dérogation au titre de l'article 411-2 du code de l'environnement.

★ Rappel de l'avis favorable sous condition reçu le 10 Août 2016

Pour mémoire, le projet de 2016 a fait l'objet d'une demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées et pour la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens animaux protégées au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement.

En application de l'article L.120-1-1 du code de l'environnement, les décisions individuelles ayant une incidence significative sur l'environnement font l'objet d'une consultation du public par voie électronique du 04 juillet au 29 juillet 2016. Un avis du conseil national de la protection de la nature a été donné en date du 10 Août 2016.

Cet avis est favorable sous conditions :

- engagement du pétitionnaire au titre des mesures d'accompagnement à gérer l'entité écologique boisée de la Corniche des Forts sur les quatre communes pour qu'elle puisse constituer un espace de report d'espèces de la faune perturbée par les travaux, et à terme, renforcer son rôle de cœur de biodiversité. Les îlots de senescence des parties boisées les plus adaptées sont à privilégier ;
- réalisation d'expertises dans les parties souterraines pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'incidence sur des espèces protégées ;
- le suivi des populations protégées affectées par les travaux devra avoir une durée de 20 ans eu égard au caractère boisé des lieux et non de 5 ans.

Un mémoire en réponse a été rédigé suite à cet avis, il est consultable en annexe.

Ce dossier de demande de dérogation réactualisé est issu d'un processus itératif qui a permis au porteur de projet d'intégrer les enjeux écologiques dans la définition de son projet, et ainsi d'éviter et réduire dans une très large mesure les impacts prévisibles du projet. Ces mesures sont aujourd'hui présentées comme des mesures d'éco-conception.

I. Intérêt écologique de l'aire d'étude

I.1 Localisation de l'aire d'étude

Cf Figure 2 : Aire d'étude rapprochée - détail et Figure 3 : Aire d'étude immédiate - source : Étude d'impact, OGI, 2017

L'aire d'étude comprend les villes de Romainville, Pantin, Les Lilas et Noisy-le -Sec. Cette zone se situe au cœur de la première couronne de la capitale, sur la limite sud-ouest du département de Seine-Saint-Denis (93). Les communes de Pantin et des Lilas sont directement accolées à l'Est de la commune de Paris, en contact avec le 19ème et 20ème arrondissement.

D'une superficie de 64 ha environ, l'aire d'étude rapprochée, se situe au sud-ouest du département de la Seine-Saint-Denis. Le projet s'inscrit dans un secteur densément peuplé et particulièrement démuné en espaces verts.



Figure 1 : Plan général de localisation de la Corniche des Forts - source : Étude d'impact, OGI, 2017

Les aires d'études ont été définies en tenant compte des caractéristiques du projet et de sa localisation.

Tableau 1 : Caractéristique de l'aire d'étude

<i>Aire d'étude</i>	<i>Caractéristiques</i>
Aire immédiate du projet	Elle concerne le strict périmètre des travaux.
Aire d'étude rapprochée (expertises écologiques)	<p>Celle-ci prend en compte le périmètre immédiat des travaux augmenté de l'aire d'influence estimée de ceux-ci sur la faune et la flore :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2011-2012 : Inventaire faune / flore sur l'ensemble des espaces formant la Corniche des Forts - 2016 : Suivi de la faune / flore sur le secteur de travaux définis en 2016 (ayant évolué depuis) - 2017 : Inventaire faune / flore sur l'ensemble des espaces formant la Corniche des Forts (65 ha)
Aire éloignée	Celle-ci est déterminée afin de tenir compte du contexte écologique global dans lequel s'insère le projet. Nous avons choisi le contexte urbain quasi homogène à l'échelle du département.

Suivi d'espèces protégées

Légende

Aires d'étude

-  Projet d'aménagement
-  Aire d'étude des expertises de 2011-2012
-  Aire d'étude des expertises de suivi 2016
-  Aire d'étude des expertises de 2017



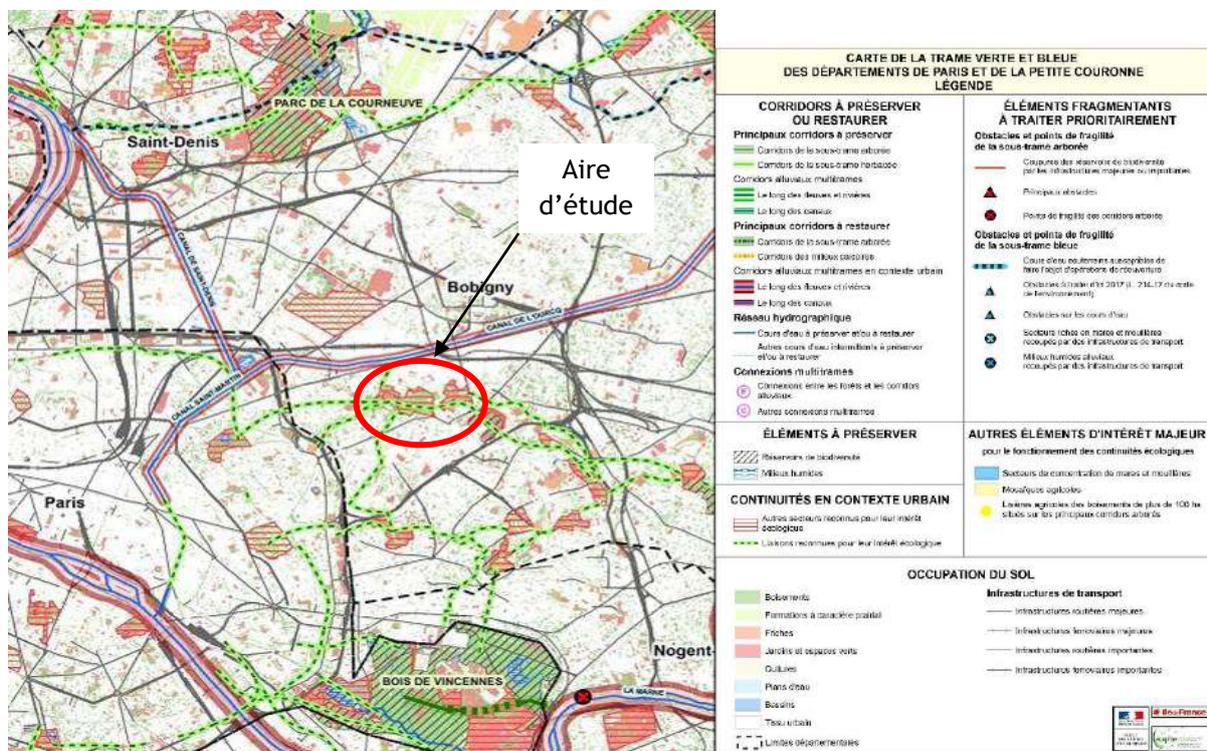


Figure 3 : Aire d'étude immédiate - source : Étude d'impact, OGI, 2017

1.2 Généralité sur l'aire d'étude

L'aire d'étude est située sur les communes de Romainville, Noisy-le-Sec, Pantin et Les Lilas dans le département de Seine-Saint-Denis.

La Corniche des Forts est enclavée dans un tissu urbain relativement dense, de plus, de nombreuses voies de communication la ceinture : le boulevard périphérique à l'ouest, l'autoroute A3 au sud-est et le RER E au nord. Les continuités écologiques y sont donc très peu fonctionnelles notamment pour les espèces terrestres. Une liaison reconnue dans le SRCE pour son intérêt écologique en contexte urbain relie la Corniche des Forts au parc des Buttes Chaumont à l'ouest, au Fort de Romainville à l'est et au parc départemental des Jean-Moulin les Guilands au sud. Cette liaison est particulièrement intéressante pour les espèces anthropophiles qui ont une capacité de déplacement importante. La Corniche des Forts est un espace d'intérêt dans ce contexte largement urbanisé, il représente une zone de refuge pour de nombreuses espèces en contexte urbain.



Carte 1 : Zoom extrait du SRCE sur le territoire étudié (septembre 2013)

La Corniche des Forts représente un enjeu pour les continuités écologiques dans ce contexte très densément urbanisé. Malgré un isolement certain vis-à-vis des espaces naturels et verts périphériques, il représente une zone de refuge pour de nombreuses espèces communes en Ile-de-France.

Légende

Occupation du sol

-  Milieux agricoles
-  Milieux anthropiques
-  Milieux forestiers
-  Milieux humides ou aquatiques
-  Milieux ouverts ou semi-ouverts
-  Parcs et jardins
-  Route principale

Aires d'étude

-  Aire d'étude CDF (2017)



1.2.1 Zonage réglementaire

L'aire d'étude n'est pas directement concernée par un zonage réglementaire.

Quatre zonages réglementaires sont situés à proximité ; il s'agit de trois Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope et du site Natura 2000 FR1112013 « Sites de Seine Saint Denis ».

- L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) du « Glacis du Fort de Noisy », datant du 11 mai 1995 est situé à environ 1.5 km de l'aire d'étude. Il abrite une importante population de Crapaud calamite (*Bufo calamita*). Cette espèce n'a jamais fait l'objet d'observations sur l'aire d'étude. L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) « Mares du Plateau d'Avron » et l'APB « Alisiers du Plateau d'Avron », datant du 27 juillet 1989 et 11 juillet 1988 sont situés dans la ZNIEFF des coteaux et plateau d'Avron à environ 5 km.
- Le site Natura 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis » est également situé à proximité de l'aire d'étude. L'entité la plus proche : le parc départemental Jean-Moulin - Les Guilands se situe à environ 3 km de la Corniche des Forts. La ZPS a été désignée du fait de la présence de plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sur les différentes entités du site Natura 2000. La présence de plusieurs espèces inscrites en annexe I de la Directive dite « Oiseaux » (espèces sédentaires : Martin-pêcheur d'Europe et Pic noir ; en période de migration et d'hivernage : Busard cendré, Busard Saint-Martin, Butor étoilé, Gorgebleue à miroir, Hibou des marais et Pie-grièche écorcheur ; en période de nidification : Blongios nain, Bondrée apivore et Sterne pierregarin) a justifié la désignation du site Natura 2000. Les espèces appartenant au cortège des milieux boisés sont strictement inféodées aux anciens boisements (Pic mar et Pic noir notamment), l'aire d'étude n'est donc pas favorable à ces espèces. Elle peut cependant constituer une zone relais potentielle pour ces espèces, néanmoins elles n'ont pas fait l'objet d'observation sur la zone.

1.2.2 Zonage d'inventaires

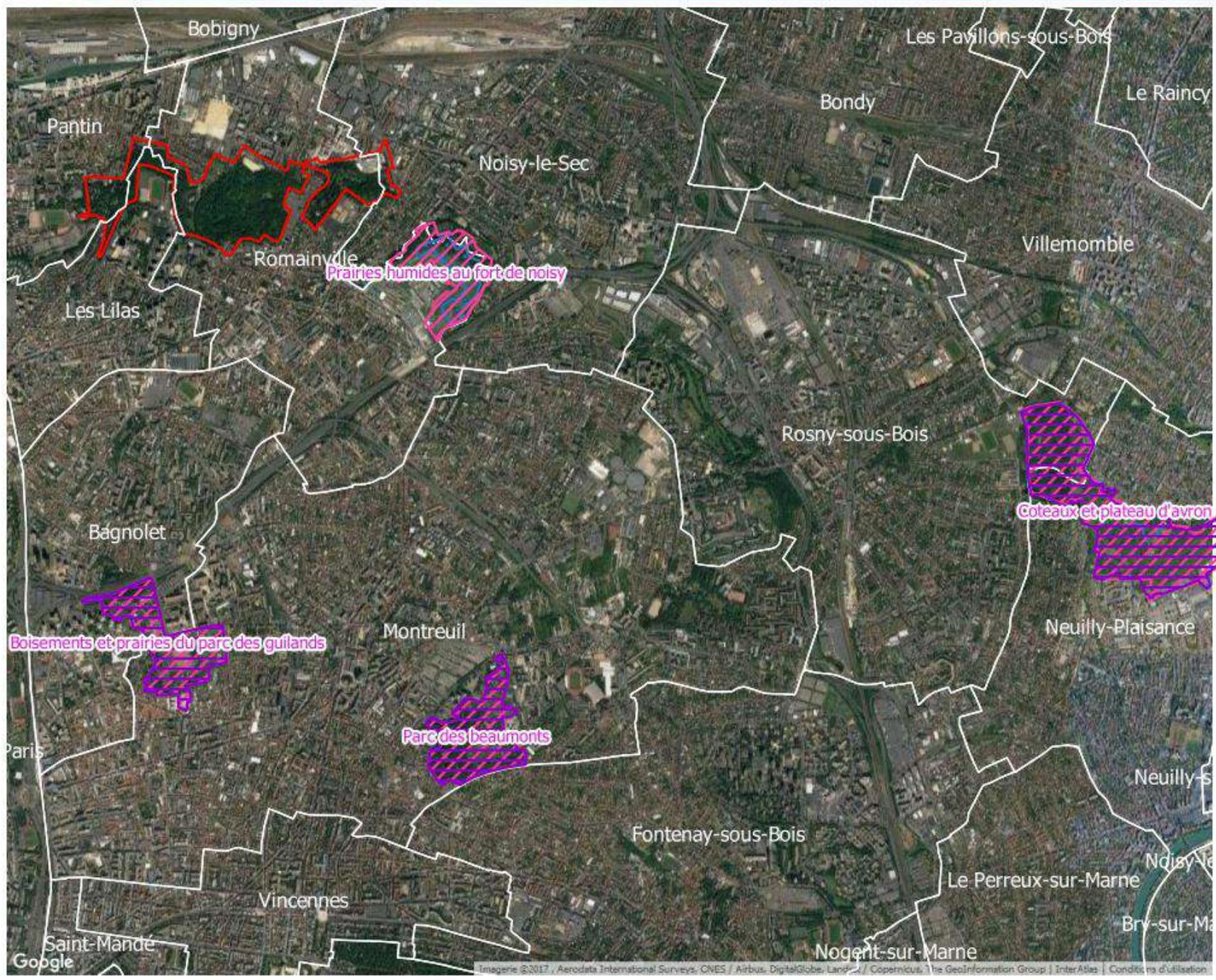
L'aire d'étude n'est directement concernée par aucun zonage d'inventaire. Quelques ZNIEFF de type 1 sont toutefois présentes à proximité. Elles sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 8 : ZNIEFF de type II présentes dans l'aire d'étude du projet

<i>Code régional</i>	<i>Nom du zonage</i>	<i>Situation par rapport au projet</i>
93063001	Prairies humides du fort de Noisy	Moins de 300 m
93048002	Boisements et prairies du Parc des Guilands	Moins de 2 km
93048001	Parc des Beaumonts	Moins de 3 km
93049001	Coteaux et plateau d'Avron	Environ 4 km

☞ La présence de zonages à proximité de l'aire d'étude indique que l'aire d'étude s'inscrit dans un contexte, certes très urbanisé, mais encore émaillé de la présence de milieux semi-naturels à naturels d'intérêts à proximité.

☞ Au niveau de l'aire d'étude rapproché, le contexte est très urbain et semble laisser peu de place à l'expression d'une biodiversité diversifiée. En revanche, aux abords même de l'aire d'étude rapprochée, les milieux boisés et humides sont présents au niveau de grands parcs comme les Beaumonts, les Guilands.



Légende

Zonages réglementaire

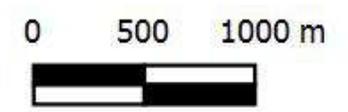
- Arrêté de protection de biotope
- Zone de protection spéciale (N2000)

Zonages d'inventaire

- Znieff de type 1

Aires d'étude

- Aire d'étude élargie



I.3 Méthodologies

I.3.1 Bibliographie

Le présent document prend en compte les différents documents, études, rapports, traitant du patrimoine naturel, de la faune et de la flore connus de l'aire d'étude et de ses environs.

Pour l'essentiel de ces documents, citons :

- Une étude écologique réalisée en juin/juillet 2001 sur la même aire d'étude (Ecosphère, 2001) ;
- Une étude des sites d'hibernation potentiels pour les chiroptères sur la Corniche des Forts (Ecothème, 2002) ;
- Les extractions de données du CG93 (annexes Pantin, Romainville, Les Lilas et Noisy-le-Sec) ;
- L'étude d'impact du projet de DUP (Région, AFTRP, Rivière & Letellier, 2002) ;
- L'ensemble des fiches Znieff ;
- La note de synthèse sur les oiseaux de la Corniche des Forts par l'association Orthomedia (2015).

À cela, se rajoute également l'étude de certains documents nationaux et régionaux, et autres listes rouges disponibles, comme l'atlas des orthoptères de France (UEF, 2009) ou l'atlas des amphibiens et reptiles de Seine-Saint-Denis (Lescure & al, 2010).

La liste de l'ensemble des documents utilisés sera reprise dans le chapitre bibliographie, en fin de document.

Outre la note sur les oiseaux de la Corniche des Forts de l'association Orthomedia daté de 2015, aucune donnée bibliographique plus récente n'a pu être récoltée sur l'aire d'étude. Les données bibliographiques étant anciennes, elles ne permettent pas d'attester la présence des espèces sur le site. Il a donc été nécessaire de réaliser des expertises complémentaires en 2011 et 2012, en 2016 puis en 2017.

I.3.2 Consultations

Différentes personnes ressources ont été consultées afin d'affiner l'expertise ou le conseil sur cette mission :

Tableau 2 : Personnes ressources contactées dans le cadre de cette étude

<i>Structures</i>	<i>Nom</i>	<i>Date du 1^{er} contact</i>	<i>Nature des informations recueillies</i>
Les Amis naturalistes des coteaux d'Avron (ANCA)	Loïc Lelardoux	12 septembre 2011	Données naturalistes
Biotope	Julien Tranchard	12 septembre 2011	Données naturalistes
ODBU	Antoine Roulet	30 septembre 2011	Données naturalistes
CBNBP	Sébastien Filoche	30 avril 2012	Confirmation des espèces patrimoniales présentes

-	Olivier Laporte	31 mai 2012	Données naturalistes
Ornithomedia	David Bismuth	15 avril 2015	Échange mail avec l'organisme qui a transmis une synthèse des oiseaux observés
Faune-iledefrance.org	LPO / CORIF	2016	Données naturalistes sur la base de données en ligne
CETTIA	Natureparif	2016	Données naturalistes sur la base de données en ligne
ANCA	Mme Van den Brink	04/2017	Réunion d'échange et d'informations auprès de l'association l'ANCA
Ornithomedia, Les amis de la forêt de la Corniche des Forts, etc.	M. Mousseau M. Bismuth	15/05/2017	Réunion d'échange et d'informations auprès d'associations diverses
Ornithomedia	David Bismuth	Mai 2017	Échanges mail D. Bismuth

1.3.3 Date de prospections

Les prospections de terrain se sont déroulées en plusieurs phases :

- En 2001 par le bureau d'étude Ecosphère, toutefois, les données étant datées de plus de 5 ans, celles-ci sont présentées uniquement à titre d'informations,
- En 2011-2012 : pour des expertises faune / flore sur le mois de septembre 2011 et au printemps 2012,
- En 2015, un inventaire des arbres remarquables a également été réalisé,
- En 2016 pour un suivi des espèces présentes au droit du projet,
- En 2017 pour une réactualisation des expertises faune / flore au droit de la Corniche des Forts entre juin et août.

Un bilan des expertises de terrain par date est proposé en annexe. Le tableau suivant propose une lecture par groupe des expertises menées depuis 2011.

Tableau 3 : Prospections de terrain et informations météorologiques par groupe

<i>Groupe expertisé</i>	<i>Date</i>	<i>Météorologie</i>
Flore / Habitats naturels	14 septembre 2011	Beau temps, vent nul
	11 avril 2012	Beau temps, puis nuages
	09 juin 2016	Couvert puis ensoleillé
	23 juin 2017	25°C, Vent modéré, 50% nuages, pas de pluie
	28 juillet 2017	25°C, 30 % de nuages, vent modéré, pas de pluie
	23 août 2017	28°C, 25 % de nuages, vent modéré, pas de pluie
Insectes	14 septembre 2011	Beau temps, vent nul
	14 juin 2012	Ciel dégagé, ensoleillé, 20 °C
	08 juillet 2016	28.5°C nuageux
	22 septembre 2016	23.5 °C nuageux
	15 juin 2017	27°C, ciel dégagé, léger vent, pas de pluie
	23 juin 2017	25°C, Vent modéré, 50% nuages, pas de pluie
Oiseaux	28 juillet 2017	25°C, 30 % de nuages, vent modéré, pas de pluie
	23 août 2017	28°C, 25 % de nuages, vent modéré, pas de pluie
	14 septembre 2011	Beau temps, vent nul
	20 mars 2012	Ensoleillé, températures de 3 à 14°C
	11 avril 2012	Nuageux avec éclaircies, températures de 6 à 11°C
	24 mai 2012	Nuageux, températures de 14 à 18°C
	30 mars 2016	Couvert, pluies intermittentes

	09 juin 2016	Entre 15°C et 23°C, ensoleillé
	22 septembre 2016	Entre 15 t 23°C, nuageux
	13 décembre 2016	Entre 5 et 10 °C Nuageux
	15 juin 2017	27°C, ciel dégagé, léger vent, pas de pluie
	23 juin 2017	25°C, Vent modéré, 50% nuages, pas de pluie
	28 juillet 2017	25°C, 30 % de nuages, vent modéré, pas de pluie
Reptiles	20 mars 2012	Ensoleillé, températures de 3 à 14°C
	11 avril 2012	Nuageux avec éclaircies, températures de 6 à 11°C
	24 mai 2012	Nuageux, températures de 14 à 18°C
	09 juin 2016	Entre 15°C et 23°C Ensoleillé
	22 septembre 2016	Entre 15 t 23°C, nuageux
	15 juin 2017	27°C, ciel dégagé, léger vent, pas de pluie
	23 juin 2017	25°C, Vent modéré, 50% nuages, pas de pluie
	28 juillet 2017	25°C, 30 % de nuages, vent modéré, pas de pluie
	23 aout 2017	28°c, 25 % de nuages, vent modéré, pas de pluie
	Mammifères terrestres	14 septembre 2011
20 mars 2012		Ensoleillé, températures de 3 à 14°C
11 avril 2012		Nuageux avec éclaircies, températures de 6 à 11°C
24 mai 2012		Nuageux, températures de 14 à 18°C
09 juin 2016		Entre 15°C et 23°C, ensoleillé
22 septembre 2016		Entre 15 t 23°C, nuageux
15 juin 2017		27°C, ciel dégagé, léger vent, pas de pluie
23 juin 2017		25°C, Vent modéré, 50% nuages, pas de pluie
28 juillet 2017		25°C, 30 % de nuages, vent modéré, pas de pluie
23 aout 2017		28°c, 25 % de nuages, vent modéré, pas de pluie
Chiroptères	Nuit du 20 au 21 septembre 2011	Beau temps
	05 juillet 2016	Ciel dégagé, 21 à 10°C
	23 juin 2017	25°C, Vent modéré, 50% nuages, pas de pluie

- ☞ L'analyse de la bibliographie disponible couplée à la réalisation d'inventaires depuis 2011 permet d'avoir une bonne connaissance de la faune et de la flore présente sur le site mais aussi d'appréhender l'évolution des cortèges.
- ☞ Les naturalistes sont polyvalents et multi-groupes dans un contexte fortement urbanisés. Les observations d'espèces facilement identifiables ont donc été notées à chacun des passages sur site.
- ☞ La pression de prospection a permis de couvrir l'ensemble de l'aire d'étude (hormis les zones privées de fond de jardin à la marge de l'aire d'étude et non intégré au projet) dans des conditions d'observation favorables.
- ☞ Ainsi et au vu des milieux présents, les inventaires réalisés ont permis d'identifier les enjeux écologiques et les contraintes réglementaires associés à ce groupe.
- ☞ L'état initial apparaît donc robuste et représentatif de la diversité écologique des milieux naturels et de leur richesse spécifique.

1.3.4 Méthode d'évaluation

Les méthodes de prospection sont proposées à la lecture en annexe.

1.3.5 Méthodes de prospections

Les méthodes de prospection sont proposées à la lecture en annexe.

I.4 Synthèse des enjeux écologiques identifiées dans l'étude d'impact

Le site était essentiellement composé d'un boisement rudéral. Les expertises menées entre 2001 et 2017 ont permis de confirmer la diminution des habitats ouverts par fermeture des milieux puisqu'ils ne sont pas gérés depuis de nombreuses années. De plus, les fourrés se sont densifiés avec la présence de nombreuses ronces notamment). La strate herbacée s'est également homogénéisée avec des invasives comme la Renouée du Japon.

La **flore** recensée sur l'aire d'étude est dans son ensemble constituée par une flore banale. En effet, plus du quart des espèces recensées en 2001 étaient non-spontanées, ce qui est caractéristique des milieux artificialisés et/ou fortement perturbés. Il faut cependant remarquer la présence de trois espèces de flore patrimoniale inféodées aux milieux ouverts: le Vélar Fausse Giroflée (*Erysimum cheiranthoides*), l'Agripaume cardiaque (*Leonurus cardiaca*) et la Céraiste aquatique (*Myosoton aquaticum*).

Les potentialités d'accueil des **amphibiens** sont très faibles du fait de l'absence de points d'eau favorables. Leur probabilité de présence est donc jugée nulle.

Concernant les **reptiles**, deux espèces sont considérées comme présentes sur l'aire d'étude: le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) non observé mais considéré comme présent et l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) observé en 2017. Ces espèces sont protégées représentent **enjeu écologique faible** du fait de leur statut d'espèces communes en Ile-de-France et **une contrainte réglementaire** pour le projet compte tenu de la présence d'habitats favorables à la réalisation de leur cycle de vie.

L'**avifaune nicheuse** recensée sur l'aire d'étude compte 43 espèces d'oiseaux depuis 2011 dont 33 sont protégées et traitées dans ce présent dossier. Au regard de l'évolution des statuts sur ce groupe, les oiseaux représentent un **enjeu écologique moyen**. Quatre espèces patrimoniales appartiennent au cortège des milieux boisés : le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) et le Serin cini (*Serinus serinus*) à enjeu moyen et la Fauvette grise (*Sylvia communis*) et le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) à enjeu faible. Ce cortège est aujourd'hui le plus présent sur l'aire d'étude témoignant de l'évolution de la végétation sans gestion depuis les premières expertises faune flore réalisées en 2001. Les cortèges des milieux buissonnants et ouverts ne sont aujourd'hui présents que de manière erratique. Les espèces patrimoniales ont été observées en très faible densité et la nidification sur site n'est pas avérée en 2017.

Les **mammifères terrestres** recensés sur l'aire d'étude sont communs en Ile-de-France mais deux sont protégées et constituent une **contrainte réglementaire** : l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).

Trois espèces de **chauves-souris** utilisent l'aire d'étude comme zone de chasse, ces espèces constituent un **enjeu écologique faible** pour le projet et une **contrainte réglementaire**. La présence de gîtes permettant l'hibernation et d'estivage des chiroptères est peu probable pour les espèces anthropiques comme la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), en revanche elle est avérée en estivage pour la Pipistrelle de Nathusis (*Pipistrellus nathusii*).

Concernant les insectes, 2 espèces patrimoniales l'Héespérie de l'Alcée (*Carcharodus alceae*) et Demi-deuil (*Melanargia galathea*) et une espèce protégée, le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*) sont présentes sur la zone d'étude, constituant un **enjeu écologique faible et une contrainte réglementaire**.

Le diagnostic écologique réactualisé avec les expertises de 2017 est présenté en annexe.

L'évolution constatée entre 2001 et 2017 est faible mais va dans le sens d'une homogénéisation des milieux vers un stade boisée engendrant une perte de richesse spécifique et une spécialisation des cortèges de faune. Les espèces supplémentaires contactées entre le dépôt du dossier en 2016 et les compléments de 2017 ne constituent pas des apports significatifs.

☞ Les expertises écologiques de moins de cinq ans sont intégrées et traitées dans ce présent rapport. En revanche, les résultats d'expertises de 2001 sont donnés à titre informatif. En effet, au regard de l'évolution naturelle des milieux et des cortèges de faune, les données apparaissent comme trop anciennes et peu réalistes au regard de l'état actuel de l'aire d'étude.

☞ Au vu de la présence de plusieurs espèces protégées, des contraintes réglementaires existent et concernent les reptiles, les oiseaux et les mammifères.

Tableau 1. Comparaison du nombre d'espèces observées lors des expertises écologiques

*= espèce patrimoniale à date des expertises	2001			2011-2012			2016 (aire d'étude limité au secteur de projet)			2017		
	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces patrimoniales*	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces patrimoniales*	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces patrimoniales*	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces protégées	Nombre d'espèces patrimoniales*
Flore	159	0	1	146	0	3	89	0	2	149	0	3
Amphibiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Reptiles	0	0	0	2 potentielles	2 potentielles	0	0	0	0	1	1	0
Oiseaux	43	33	8	33	23	4	20	12	0	35	24	2
Insectes	26 = 13 espèces : 13 lépidoptères	0	1	38 = 19 espèces : 13 lépidoptères + 6 orthoptères	0	5	24 = 12 espèces : 9 lépidoptères 1 odonate 2 orthoptères	0	0	36 = 5 libellules, 20 lépidoptères et 11 espèces d'orthoptères	1	0
Mammifères	3 + 2 potentielles	1 + 2 potentielles	0	3 + 2 potentielles	1 + 2 potentielles	0	0	2 potentielles	0	5	2	0

Le tableau suivant synthétise les enjeux écologiques recensés sur l'aire d'étude rapprochée pour les différents groupes étudiés entre 2011 et 2017.

Tableau 2. Synthèse des enjeux écologiques identifiées entre 2011 et 2017 (en gris, les espèces patrimoniales non protégées) ²						
Groupe	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces patrimoniales	Nombre d'espèces protégées	Enjeu écologique	Contrainte réglementaire	Commentaire
FLORE						
Flore	209	3	0	Faible excepté sur les quelques secteurs de flore patrimoniale	NON	Aucune espèce végétale protégée n'a été observée sur le site ou n'est citée par la bibliographie sur l'aire d'étude. La flore ne constitue pas une contrainte réglementaire. Les enjeux patrimoniaux peuvent être considérés comme faibles à moyens sur l'aire d'étude. 3 espèces patrimoniales sont présentes sur l'aire d'étude : Le Vêlar Fausse Giroflée (<i>Erysimum cheiranthoides</i>), L'Agripaume cardiaque (<i>Leonurus cardiaca</i>), La Céraiste aquatique (<i>Myosoton aquaticum</i>)
FAUNE						
Insectes	41	2	1	Faible	OUI	Les milieux sont peu favorables aux insectes, deux espèces patrimoniales ressortent la Decticelle bariolée (<i>Metrioptera roesellii</i>), le Demi-deuil (<i>Melanargia galathea</i>) et une protégée : le Conocéphale gracieux (<i>Ruspolia nitidula</i>).
Amphibiens	0	0	0	NC	NON	Aucune espèce d'amphibien n'est présente sur le site et aucun habitat favorable n'a été recensé.

² Depuis 2011, les statuts de menace ont évolué pour l'avifaune nicheuse en 2012 pour l'île de France, en 2015 pour l'Europe et en 2016 pour la France. À ce titre, il a donc été retenu les espèces patrimoniales dont les statuts ont été mis à jour et inventoriées 2011-2, 2016 et 2017.

Tableau 2. Synthèse des enjeux écologiques identifiées entre 2011 et 2017 (en gris, les espèces patrimoniales non protégées)²

Groupe	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces patrimoniales	Nombre d'espèces protégées	Enjeu écologique	Contrainte réglementaire	Commentaire
Reptiles	2	0	2	Faible	OUI	Deux espèces sont considérées comme présentes sur l'aire d'étude : le Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) non observé mais considéré comme présent et l'Orvet (<i>Anguis fragilis</i>) observé en 2017. Cependant, elles constituent un enjeu écologique faible du fait de leur statut d'espèces communes en Ile-de-France
Oiseaux	43	2	33	Moyen	OUI	Au regard de l'évolution des statuts pour le groupe, deux espèces sont considérées comme patrimoniales : le Serin cini (<i>Serinus serinus</i>), nicheur possible et Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>). Ce groupe constitue un enjeu écologique moyen.
Mammifères terrestres	5	0	2	Faible	OUI	Seul l'Écureuil roux a été observé sur l'aire d'étude lors des prospections. Cependant, le Hérisson d'Europe est régulièrement observé par les riverains sur l'aire d'étude et est considéré comme présent. Ce groupe constitue un enjeu écologique faible.
Chiroptères	3	0	3	Moyen	OUI	La présence de la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kulh et la Pipistrelle de Nathusius a été confirmée sur l'aire d'étude principalement en chasse pour la Pipistrelle commune et de Kulh qui sont adeptes de gîtes anthropiques et pour le gîte estival et la chasse de la Pipistrelle de Nathusius. Ce groupe constitue un enjeu écologique moyen.